

Envoyé en préfecture le 16/10/2026

Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le 16 OCT. 2026

ID : 005-200049203-20261012-2026_77CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

OBJET : 2026-77CS TE05

Prorogation du solde du prêt relais n°06094124 pour le réseau de chaleur situé sur la commune de Baratier

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	35
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	35
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean-Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Éric, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MOUTIER Gérard, LAPALUS Michel, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, ROUIT Daniel, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), DOU Jean-Claude, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, BACHENET Claude, MAGNAN Patrick, MIOULANE Louis, CHENAVER Gérard, HAMACHA Stéphane, SIONNET Philippe.

Soit dix collèges représentés par trente-trois délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : AILLAUD Gautier, ALLEMAND Georges, ANDRZEJEWSKI Henri, ARNAUD Jean-Michel, ARNAUD Jérôme, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Sébastien, CONSEIL Benoît, DOSSEUL Yoann, EYSSERIC Serge, FIGVED Paul, GRIMAUD Roger, ROUIT Sébastien, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, LAURENS Alain, MAURIN Philippe, MARCELLIN Marc, PINET Florent, BOUTRY Jérôme, ARNOUX Anita, MARTOIA Raphaëlle, GARCIN André.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; RICOU BONNEFONT Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : Lionel TARDY

OBJET : 2026-77CS TE05

Prorogation du solde du prêt relais n°06094124 pour le réseau de chaleur situé sur la commune de Baratier

Vu le Code de l'énergie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes Alpes-SyME05 (ci-après désigné le Syndicat),
Vu la délibération n°2018-24AG du 28 juin 2018 pour la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) pour la création et la gestion d'un réseau de chaleur à Saint Jean Saint Nicolas,
Vu la délibération n°2021-36 AG du 1^{er} juillet 2021 acceptant l'adhésion de la commune de Baratier à la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid » du Syndicat,
Vu la délibération n°2023-09AG du 16 mars 2023 modifiant le nom du budget annexe réseau de chaleur,
Vu la délibération n°2024-19AG TE05 du 25 mars 2024 approuvant le plan de financement de demande de subvention pour la construction du réseau de chaleur sur la commune de Baratier,
Vu la délibération n° 2024-58AG TE05 en date du 15 octobre 2024 approuvant le prêt relais pour la construction du réseau de chaleur sur la commune de Baratier, et le contrat d'emprunt signé par délégation en date du 6 novembre 2024,
Vu la délibération n° 2026-22CS TE05 en date du 2 mars 2026 votant le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Réseau de chaleur prévoyant le remboursement du prêt relais,

Considérant le prêt relais réalisé non soldé,

Le Président expose :

Dans le cadre de la construction du réseau de chaleur de Baratier, le Syndicat a décidé de procéder à la souscription d'un prêt relais en 2024, en attendant les subventions de la Région et de l'ADEME pour un montant de 467 000 €.

Le versement de la subvention de la Région étant décalé en raison d'un problème purement administratif, il est proposé au comité syndical de rembourser le montant alloué par l'ADEME de 264 000 € et de proroger le prêt relais de 12 mois pour la somme de 203 000 €.

Après en avoir délibéré, et après avoir pris connaissance des conditions générales proposées par avenant par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, le comité syndical :

- Proroge le contrat auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pour le prêt relais par la signature d'un avenant dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques de l'emprunt :

Montant Emprunté : 203 000 €
Prorogation durée Emprunt : 12 mois
Amortissement : In fine
Base de calcul 30/360 : Périodicité trimestrielle
Nouvelle échéance : 12/11/2027
Taux Fixe : 3.50 %
Frais d'avenant : 750 €

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY

Pour extrait conforme.
Le Président,
Jean Claude DOU

Deliberation 2026-77Cs TE05

Prorogation du solde du prêt relais n°06094124 pour le réseau de chaleur situé sur la commune de Baratier

